



Version 1

Bruxelles, le 14 octobre 2024

TARIFS DE REFACTURATION DE L'ÉLECTRICITÉ AUX CONCESSIONNAIRES EN WALLONIE

Les tarifs suivants sont applicables pour la consommation d'électricité entre le 1/1/2024 et le 31/12/2024 :

	Compteurs bi-horaires		Compteurs mono-horaires
	Heures normales	Heures creuses	Heures normales
Tarif EUR/KWh	0,27267	0,21421	0,27267

Heures normales = 7h-22h en semaine pour les compteurs bi-horaires et toutes les heures pour les compteurs mono-horaires.

Heures calmes = 22h-7h en semaine, le week-end et les jours fériés pour les compteurs bi-horaires.

La SNCB se réserve le droit d'actualiser ses tarifs au cours de l'année de fourniture.